

**Concours A/L et B/L 2020**  
**« Les paysages dans le monde : enjeux et dynamiques »**

Le nouveau programme est une question de géographie thématique intitulée « Les paysages dans le monde : enjeux et dynamiques ». Il porte sur la manière dont les sociétés humaines produisent, exploitent et transforment les paysages. Il invite à considérer le paysage comme une construction sociale en constante évolution, qui reflète les dynamiques sociales et spatiales d'un territoire, sans pour autant se confondre avec lui. Le programme demande en outre de considérer la pluralité des paysages : « naturels » ou artificialisés, mais aussi urbains, périurbains et ruraux ; industriels, agricoles ou touristiques ; exceptionnels ou banals, etc. Si les géographes se sont souvent concentrés sur les paysages visibles, les autres dimensions sensibles du paysage (en particulier les paysages sonores) peuvent être également incluses dans les réflexions.

Le jury insiste d'abord sur le fait que le programme ne porte en aucun cas sur l'épistémologie du paysage en géographie. Si le candidat doit avoir compris l'évolution des approches géographiques du paysage, les développements sur l'histoire ou l'anthropologie de la notion sont à proscrire. Le programme exclut par conséquent toute réflexion « hors-sol » : le jury sera particulièrement attentif aux exemples précis qui montrent la diversité des paysages, mais aussi leurs dimensions concrètes. Le jury rappelle aussi la nécessaire spatialisation de la démonstration, y compris dans les productions graphiques.

Le paysage est une notion polysémique. Le jury attend des candidats qu'ils en maîtrisent les différentes acceptions non pas pour elles-mêmes, mais pour les rattacher à des enjeux sociaux, économiques, environnementaux, politiques. Le jury évaluera l'appropriation de la notion par les candidats et leur capacité à la mettre au service d'un questionnement géographique. Il ne s'agit donc pas de proposer dès l'introduction une juxtaposition de définitions empruntées à des dictionnaires ou à des glossaires. Les candidats devront, en revanche, montrer comment tel ou tel sens éclaire le sujet proposé et la problématique en faisant évoluer, si nécessaire, la définition du paysage au fil du devoir pour enrichir la démonstration.

Les paysages doivent en définitive être abordés dans une dimension sociale, économique, politique, culturelle et environnementale, à travers une approche territorialisée qui combine différentes échelles spatiales et temporelles. Plusieurs questionnements pourront être abordés.

1. Le paysage comme construction sociale, à la fois objective et subjective. Toutefois, s'il est important d'interroger la dimension sensible des paysages et de prendre en compte les représentations qu'ils suscitent, le jury insiste sur le fait que les paysages ne sauraient se réduire à des discours, des imaginaires ou à de pures constructions mentales.
2. La production des paysages par les sociétés humaines, qui ne se limite pas aux interactions environnement/sociétés, même si celles-ci sont

fondamentales. Le rôle des transformations sociales (y compris démographiques) ou de la mutation des systèmes productifs dans la fabrique des paysages est central. L'accent sera mis sur les temporalités de cette production et sur la diversité des mécanismes, processus, acteurs qui y contribuent.

3. La transformation des paysages, qui demande à nouveau d'insister sur les acteurs et sur les rythmes de leur évolution, mais également sur la causalité multifactorielle des dynamiques observées. Le paysage pourra notamment être considéré comme une clé de lecture des dynamiques territoriales.
4. La mise en valeur des paysages, qui demande de réfléchir en termes de ressources, de valeurs (économique, esthétique, éthique, patrimoniale, touristique, etc.), de conflits, etc.
5. La protection des paysages, qui inclut les réflexions sur les ressources, les dégradations, les risques, la conservation ou la restauration. Cet axe de réflexion demande de raisonner en termes d'aménagement(s) et de ne pas voir les sociétés comme des éléments uniquement destructeurs. La protection des paysages ne se limite pas aux enjeux environnementaux mais concerne également les marques de l'anthropisation.

Le programme concerne tous les courants de la géographie : culturelle bien sûr, mais aussi sociale, économique, environnementale, politique et géopolitique. Les exemples devront être pris partout sur la planète, aussi bien dans les espaces urbains que ruraux. Si les sujets de géographie régionale *stricto sensu* sont exclus (notamment par pays ou continents), le jury ne s'interdit pas les libellés portant sur certains milieux géographiques (littoraux, montagne, forêts, etc.).

Comme chaque année, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de proposer un point de vue nuancé et critique, exempt de jugement de valeurs, de postures idéologiques, de discours déterministes, catastrophistes, normatifs ou moralisateurs. Il appelle les candidats à travailler tout particulièrement le vocabulaire de base (espace, territoire, milieux, lieux notamment).

À ces souhaits de couverture spatiale et thématique large du sujet s'ajoute enfin une attente forte concernant les réalisations (carto)graphiques de la part des candidats. Le sujet appelle aussi bien des schémas que des croquis à différentes échelles, mais aussi par exemple des organigrammes, légendés et commentés.